

LE COTENTIN S'ENGAGE POUR RENDRE LES ACCUEILS ADAPTÉS A TOUS !

Ce jeudi 30 juin, **Frédéric LEQUILBEC**, Conseiller délégué en charge de l'Égalité des Chances, de l'Accessibilité et de l'Administration Générale présente en compagnie de l'entreprise **RogerVoice** le développement de l'outil aux accueils des Maisons du Cotentin.

L'Agglomération du Cotentin place l'utilisateur au cœur de ses priorités et accorde une attention toute particulière aux services de Proximité. Elle a souhaité déployer sur chaque pôle du territoire une Maison du Cotentin, véritable maillon de la collectivité et un relais essentiel auprès des habitants. Il est alors essentiel que ces Maisons du Cotentin puissent être accessibles à l'ensemble des usagers, qu'ils soient sourds, malentendants ou aphasiques (troubles du langage).

Pour rappel, le Cotentin a mis en place différents dispositifs en 2021 permettant d'améliorer les conditions d'accueil dans les différentes structures du Cotentin : des appels accessibles, des boucles magnétiques et le sous-titrage des conseils communautaires. Ces solutions répondent à un besoin de mise en accessibilité des structures, destiné aux personnes sourdes, malentendantes ou aphasiques (troubles du langage), mais pas seulement.

« Nous avons à cœur d'intégrer toutes personnes en situation de handicap dans nos projets et politiques publiques. C'est pourquoi nous fait de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) qui se réunit régulièrement une instance dynamique qui contribue au développement du programme d'actions et de travaux de l'agglomération pour améliorer le quotidien : habitat, mise aux normes des Etablissements Recevant du Public, sensibilisation du personnel face aux différents types de handicaps. Ainsi, le développement d'application telle que RogerVoice sur nos accueils participe à ce que notre collectivité adapte ses services aux besoins spécifiques des personnes car c'est bien l'inadaptation de l'environnement qui crée les situations de handicap » explique Frédéric LEQUILBEC, Conseiller Délégué en charge de l'Égalité des Chances, de l'Accessibilité et de l'Administration Générale.

Des appels accessibles

Selon une étude réalisée par l'ARCEP, 500.000 personnes n'ont pas les moyens techniques leur permettant de téléphoner en raison de leur surdité.

Aussi, en 2021, le Cotentin a fait appel à la société RogerVoice, une solution permettant aux personnes sourdes, malentendantes ou aphasiques de téléphoner librement. Cet outil a été créé par Olivier JEANNEL. Né à Los Angeles aux États-Unis, il devient sourd-profond à 2 ans. Lorsqu'il arrive en France pour poursuivre ses études à Sciences Po, il est confronté au manque d'accessibilité pour les malentendants. Il réalise, avec la sortie de Siri en 2011, que si la conversation téléphonique était sous-titrée en temps réel, grâce à la reconnaissance vocale, alors il pourrait passer des coups de fil comme tout le monde. C'est de là qu'est née Rogervoice.

Lors de sa mise en place, le Cotentin a souhaité réaliser un test sur une année, avec la mise en accessibilité de l'accueil du siège uniquement. La collectivité souhaite à présent étendre ce service et ainsi le proposer aux accueils des Maisons du Cotentin.

Comment ça fonctionne ?

Depuis le site internet lecotentin.fr, rubrique « nous contacter » en bas de la page d'accueil ou sur la barre latérale dédiée à l'accessibilité, les utilisateurs peuvent cliquer sur « appel accessible », permettant d'accéder à 3 modes de traduction :

- La retranscription écrite et automatique des échanges, Transcription Texte Automatique (TT)
- L'intervention d'un interprète pour la langue des signes française (LSF)
- L'intervention d'un codeur pour la langue française parlée complétée (LfPC)

Au-delà de la mise en place de cette application numérique, le personnel d'accueil continue à être formé afin d'accueillir au mieux les usagers en situation de handicap.